



UNE ÈRE NOUVELLE POUR DES FORÊTS SAINES

# DÉCLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DE PAYS FORESTIERS TROPICAUX

OCTOBRE 2019

**Nous, représentants de la société civile de pays forestiers d'Afrique de l'ouest et centrale et d'Asie du Sud-Est<sup>1</sup>, déterminés à mettre un terme à la destruction des forêts, y compris le commerce de bois illégal et de produits dérivés de la déforestation, avons rencontré des décideurs de la Commission européenne, du Service européen pour l'action extérieure, des membres du Parlement européen ainsi que des représentants des gouvernements allemand, belge, britannique, espagnol et français.**

Tous nos pays ont signé ou négocient des accords de partenariat volontaires (APV) visant à mettre fin à l'exploitation illégale des forêts, dans le cadre du plan d'action pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et le commerce (FLEGT) de l'UE. En tant qu'acteur mondial majeur, l'UE doit veiller à ce que ses politiques ne conduisent pas à la déforestation, à des crimes environnementaux et à des violations de droits de l'homme, et à ce qu'elles n'aient pas un impact négatif sur les conditions de vie des populations locales et sur le climat.

En tant que principal importateur de bois d'œuvre et fournisseur d'aide au développement, l'UE devrait respecter ses engagements de lutter contre l'exploitation forestière illégale, de mettre fin à la déforestation d'ici 2020, de réaliser les objectifs de développement durable (ODD) et de limiter le réchauffement climatique à 1,5° C. L'UE doit inclure les forêts dans ses priorités politiques sur le développement, le commerce et le climat notamment à travers son Pacte Vert. Cela suppose de garantir des ressources financières suffisantes pour la protection, la restauration des forêts basée sur les droits et la gouvernance dans le nouveau cadre financier pluriannuel de l'UE y compris un appui adéquat aux organisations de la société civile (OSC) pour le suivi de ces politiques.

## Les forêts, une urgence politique

Les forêts sont importantes pour l'atténuation du changement climatique, la conservation de la biodiversité et la réduction de la pauvreté. Trois cents millions de personnes dans le monde vivent dans les forêts et 1,6 milliard de personnes en dépendent pour leur subsistance. Des incendies de forêts en Amazonie à l'exploitation forestière illégale persistante dans les forêts tropicales humides et à la conversion des espaces forestiers pour le développement des mines et de l'agriculture à grande échelle en Afrique et en Asie du Sud-Est, la déforestation détruit les écosystèmes et menace les moyens de subsistance tout en provoquant d'importantes émissions de carbone dans l'atmosphère, ce qui aggrave les changements climatiques.

En dépit des nombreuses initiatives internationales prises pour remédier à ces destructions, les forêts tropicales continuent de souffrir des taux les plus élevés de dégradation. Pour transformer cette crise en une révolution vertueuse pour les forêts, nous devons tous ensemble surmonter les divisions et le manque de volonté de certains acteurs clés de remettre en cause le statu quo. Cela passe par la résolution des problèmes de gouvernance et la refonte de politiques inadéquates ainsi que par l'arrêt d'une libéralisation irresponsable des échanges commerciaux.

Les choses commencent à changer - nous constatons une demande plus forte en faveur d'approches ascendantes dans la gestion des forêts qui tiennent compte des besoins distincts des femmes et des hommes, et de pratiques agricoles et modes de consommation plus éthiques et durables. Nous sommes convaincus que des solutions pérennes existent et nous les exposons dans cette déclaration.

<sup>1</sup> Cameroun, Ghana, Laos, Libéria, Gabon, République du Congo, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Viet Nam

## Les forêts peuvent être protégées de l'exploitation illégale à travers les APV

Les forêts sont dégradées et disparaissent au rythme de 13 millions d'hectares chaque année et le commerce mondial illégal de bois d'œuvre se chiffre à 50-152 milliards de dollars américains par an selon Interpol. Le commerce juteux autour du bois et de produits du bois des pays du Sud à destination de l'UE crée des incitations économiques à la destruction des forêts, accélère la perte du couvert forestier et intensifie les effets sociaux et environnementaux négatifs sur les populations avec un impact particulièrement significatif sur les femmes et les groupes les plus vulnérables. Par conséquent, la lutte contre l'exploitation illégale des forêts devrait rester au-devant de la scène et figurer en bonne place dans les priorités de la Commission pour 2019-2024 par le biais d'une mise en œuvre efficace du plan d'action FLEGT. Ce plan est crucial pour la promotion du commerce de bois produit légalement, tout en améliorant la gouvernance et les droits des communautés locales tributaires de la forêt. Le plan de travail de la Commission pour la mise en œuvre du plan d'action FLEGT élaboré dans le cadre du groupe d'experts ad hoc sur le FLEGT est un pas dans la bonne direction et nous attendons de l'UE qu'elle permette un suivi transparent de ce plan.

Les organisations de la société civile de l'UE et des pays producteurs soutiennent le FLEGT depuis sa création. En plus de régir les relations commerciales, les APV ont également permis des réformes en matière de gouvernance et de droit. Cependant, les progrès sont inégaux, ce qui entraîne une lassitude politique et un intérêt vacillant de la part de toutes les parties prenantes dans certains pays, ainsi que des retombées limitées pour les communautés. Nous sommes fermement convaincus que l'UE devrait continuer à jouer un rôle moteur pour accompagner un changement positif dans les pays partenaires. Cela implique la pleine mise en œuvre des APV et du Règlement Bois de l'UE (RBUE) à travers des interactions accrues entre les autorités des pays concernés et celles de l'UE ainsi qu'avec les organisations de la société civile qui peuvent jouer un rôle important dans le suivi de leur mise en œuvre et la fourniture d'informations utiles. L'UE s'est engagée à accorder aux licences FLEGT délivrées par les pays APV un accès privilégié au marché européen et nous demandons à l'UE que cet engagement se traduise dans les politiques de passation des marchés de ses Etats-Membres.

## Des forêts saines exigent un partenariat et des actions forts dans tous nos pays

- Au **Cameroun**, nous œuvrons pour une meilleure implication des organisations de la société civile dans la diligence raisonnée des entreprises du secteur agricole et forestier afin de réduire les risques d'exportation des produits sur le marché européen. Ceci requiert un renforcement des moyens de l'observation indépendante pour documenter la chaîne d'approvisionnement et informer les autorités compétentes et autres acteurs de l'UE. Il est également important de renforcer le contrôle

du bois et des produits dérivés à destination ou en provenance du marché asiatique qui se retrouvent sur le marché européen.

- Au **Ghana**, l'UE devrait renforcer les efforts de mise en œuvre du RBUE dans tous les États membres et reconnaître clairement dans les politiques en matière de marchés publics les bois sous licence FLEGT équivalant aux normes de certification volontaires.
- Au **Gabon**, les négociations de l'APV étant à l'arrêt, les financements de l'UE devraient s'orienter davantage vers la participation de la société civile aux différents processus de gestion des ressources naturelles en cours y compris les réformes législatives, le programme d'appui à la gouvernance sectorielle, les initiatives de certification et l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI) pour s'assurer du respect des droits des communautés locales et autochtones.
- Au **Laos**, l'UE doit encourager le gouvernement lao à davantage promouvoir la gestion forestière communautaire et à garantir que les communautés locales puissent bénéficier de l'APV. Nous demandons également un soutien politique continu de l'UE pour promouvoir le rôle des organisations de la société civile et leur contribution à l'APV auprès de l'ensemble des agences gouvernementales du pays.
- Au **Libéria**, l'UE devrait promouvoir davantage de discussions multipartites, le renforcement des capacités et le soutien financier de manière à s'assurer que les communautés sont les principales gestionnaires des forêts communautaires et pas uniquement les destinataires des bénéfices générés par les entreprises forestières. Les organisations de la société civile souhaiteraient également que l'UE soutienne l'intégration de la foresterie communautaire dans la grille de légalité de l'APV.
- En **République centrafricaine**, l'UE devrait s'impliquer à nouveau fortement dans le processus APV et contribuer à la mise en œuvre de la politique forestière y compris le développement de la foresterie communautaire. Nous appelons également à davantage de synergies et de cohérence entre les politiques et les interventions qui soutiennent la reconstruction du pays et celles régissant la gestion des ressources naturelles.
- En **République Démocratique du Congo (RDC)**, nous saluons la volonté politique du gouvernement d'élaborer une politique forestière et de réviser la loi portant code forestier, qui doit être rapidement suivie par des actes. Nous demandons la reprise des négociations sur l'APV entre le gouvernement de la RDC et l'Union européenne ainsi que la pleine mise en œuvre de CAFI qui doit prendre en compte les droits des communautés locales et des peuples autochtones ainsi que les demandes légitimes de la société civile de participer activement aux différentes instances de prise de décision.
- En **République du Congo**, l'APV doit avoir un impact positif sur les communautés locales et populations autochtones, y compris les femmes. Nous attendons de l'UE

un soutien plus affirmé quant à la participation effective de ces groupes aux processus de prise de décision et à un accès meilleur et plus équitable aux bénéfices auxquels elles ont droit ainsi qu'à la protection de l'espace civique pour la société civile. Nous veillerons également à ce que le gouvernement congolais accélère les réformes juridiques et les politiques requises en matière de gouvernance du secteur et améliore l'application effective des lois afin de résoudre les défis persistants de gouvernance qui entravent les progrès pour la délivrance des licences FLEGT.

- Au **Viet Nam**, la délivrance de licences FLEGT est prévue à partir de 2021 et le décret sur le système de vérification de la légalité du bois est en cours de rédaction. Cependant le réseau des ONG locales impliquées dans l'APV s'inquiète de la conformité à la légalité du bois de millions de ménages exploitant les forêts et de centaines de milliers de micro-entreprises et de la nécessité de prendre en compte la problématique hommes-femmes, étant donné que plus de 50% de la main-d'œuvre rurale et des travailleurs du secteur forestier sont des femmes. En outre, les instances et le cadre de suivi et d'évaluation doivent clarifier le rôle et la responsabilité des OSC et permettre aux communautés forestières de se faire entendre.

## Les forêts ne doivent pas être sacrifiées à l'autel de la consommation de commodités

Quatre-vingts pour cent de la déforestation mondiale est causée par la production de produits de base issus de la conversion des forêts, tels que le soja, l'huile de palme, le cacao et le caoutchouc. Dans le cadre d'une communication récente, la Commission européenne s'est engagée à intensifier ses efforts pour mettre fin à la déforestation. Selon nous, cet engagement devrait comprendre des mesures réglementaires pour protéger les forêts, respecter les droits et intégrer les enseignements tirés de FLEGT. La lutte contre la déforestation nécessite également des mécanismes de suivi, une responsabilisation de l'action de la société civile et un soutien aux pays producteurs pour améliorer l'application des lois et la gouvernance.

## Les forêts sont cruciales pour le climat et un commerce responsable

Les forêts ont un rôle clé à jouer pour le respect de l'accord de Paris sur le climat. Plusieurs pays APV ont inclus des objectifs liés aux forêts dans leurs CDN. L'UE devrait aider ces pays à renforcer leurs ambitions climatiques à travers l'intégration

d'objectifs relatifs à la gouvernance forestière dans leurs CDN et veiller à ce que les financements climatiques destinés à appuyer les CDN promeuvent des modèles de protection et de restauration des forêts basés sur les droits et tiennent compte des besoins communautés.

L'UE négocie actuellement des accords commerciaux avec plusieurs pays forestiers de nos régions, notamment l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et le Mercosur. Nous sommes convaincus que les enseignements tirés des APV pourraient aider à intégrer les questions de déforestation dans les négociations d'accords de libre-échange avec des pays forestiers. Les mécanismes de surveillance des OSC existants doivent être renforcés et disposés de ressources appropriées afin que les parties mettant en œuvre des dispositions environnementales et sociales puissent effectivement rendre des comptes.

### Liste des signataires

Brainforest, Gabon  
Centre pour l'Environnement et le Développement, Cameroun  
Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable, République centrafricaine  
Center for international development and training, Royaume Uni  
Civic Response, Ghana  
EcoCare Ghana, Ghana  
Fern, Union européenne  
Field Legality Advisory Group, Cameroun  
Foundation for Community Initiatives, Liberia  
Forêts et Développement Rural Foundation for Communities Initiative, Cameroun  
Lao biodiversity association, Laos  
Nature and Development Foundation (NDF), Ghana  
Observatoire Congolais des Droits de l'Homme, République du Congo  
Observatoire de la Gouvernance Forestière, République démocratique du Congo  
Rencontre pour la Paix et les Droits de l'Homme, République du Congo  
Sustainable Development Institute, Liberia  
Sustainable Rural Development, Viet Nam  
Tropenbos Ghana (TBG)

*Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne, du ministère britannique du développement international et du Programme FAO-UE FLEGT. Le contenu de cette publication est de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les vues de ces bailleurs.*

FAO - EU FLEGT PROGRAMME

